

## TABLE DES MATIERES

I. Introduction : philosophie générale du PCDN	2
1.1. Contexte général	2
1.2. Philosophie du PCDN	3
1.3. La commune et ses motivations	4
II. Description de la commune	10
2.1. Situation géographique et vie socio-économique	10
2.1.1. Aperçu géographique général	10
2.1.2. Occupation des sols	10
2.1.3. Aperçu socio-économique	11
2.2. Diagnostic du réseau écologique et de la biodiversité	11
2.2.1. Réseau écologique	11
2.2.1.1. Les zones centrales	12
2.2.1.2. Les zones de développement	13
2.2.1.3. Les zones de liaison	14
2.2.2. Etat de la biodiversité	14
2.2.3. Le paysage	16
2.2.3.1. Description générale	16
2.2.3.2. L'évaluation paysagère	17
2.3. Le réseau humain : le partenariat	19
III. Le programme d'actions	21
3.1. Stratégie générale	21
3.2. Stratégie par thème	22
3.2.1. Zones humides - Milieux aquatiques	23
3.2.2. La ruralité	24
3.2.3. Faune et flore	24
3.2.4. Plantations	25
3.2.5. Sentiers et paysage	25
3.2.6. La Nature en ville	26
3.2.7. Sensibilisation	26
IV Conclusions et perspectives	27
V. Annexes	28



# CHARTRE DU PLAN COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT DE LA NATURE

## I. Introduction : philosophie générale du PCDN

---

### 1.1. Contexte général

La notion de « développement durable » apparaît en 1992, lors de la **conférence internationale de Rio**. Afin de concrétiser les engagements pris lors de ce grand rassemblement, la **Fondation Roi Baudouin** propose aux communes wallonnes, dès juin 1993, un premier programme pilote, « Les contrats Biodiversité : Vers un développement durable en Wallonie ». Son objectif : la sauvegarde et le développement de la diversité naturelle au niveau communal, en tenant compte du développement économique et social de la collectivité.

En 1995, à l'occasion de « L'année européenne de la conservation de la nature », la **Région wallonne**, s'inspirant de ce programme pilote, décide de développer l'idée par la création des Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN). Leur but principal : « sortir la nature de sa réserve ». L'accent est mis sur la restauration du maillage écologique.

A côté des espaces protégés, il s'agit de maintenir et développer la nature dans ses formes les plus ordinaires (jardins, potagers, vergers, bords de routes, ...) et par là, de préserver la biodiversité grâce à la participation de citoyens, partenaires du PCDN. Ils sont aidés dans leur tâche par un bureau d'études qui réalise une étude préliminaire du maillage écologique.

C'est ainsi qu'en 1995, 21 communes pilotes sont sélectionnées pour les « Plans Communaux de Développement de la Nature ». Le groupe des communes s'est ensuite élargi et compte actuellement une cinquantaine de communes.

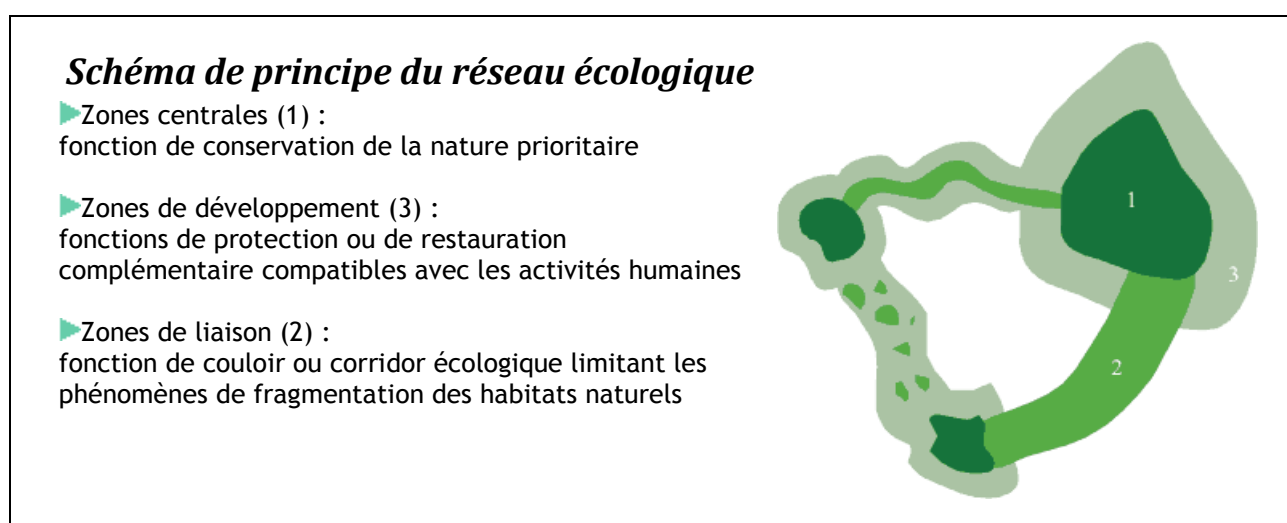
## 1.2. Philosophie du PCDN

Les différents milieux qui constituent le territoire communal ont été modifiés par les activités humaines. De ce fait, les zones accueillant la vie sauvage se sont réduites et ont été isolées au fil du temps. La biodiversité a été et reste menacée.

L'objectif des PCDN est de **sauvegarder et de développer la diversité naturelle et paysagère d'une commune via le maintien et le développement du réseau écologique**. Le réseau écologique peut être défini comme **l'ensemble des habitats** (milieux) susceptibles de fournir un milieu de vie temporaire ou permanent aux espèces animales et végétales, et permettant d'assurer leur survie à long terme. Il est constitué de :

- **zones centrales** (milieux riches, protégés), dans lesquelles la conservation de la nature est prioritaire sur les autres fonctions ;
- **zones de développement**, dans lesquelles la conservation des espèces et de leur biotope est compatible avec les activités humaines moyennant certaines précautions ou aménagements ;
- **zones de liaison**, permettant les échanges et migrations des espèces entre ces divers milieux.

Cette approche permet d'envisager la conservation de la nature, non plus seulement dans les sites protégés, mais sur l'ensemble du territoire.



La nature fait partie de notre cadre de vie : elle est présente dans les jardins, le long des routes et des cours d'eau, ... Le PCDN s'occupera dès lors de l'ensemble du territoire.

Il s'agit donc d'élargir les notions de protection et de conservation de la nature, en s'intéressant à l'ensemble des milieux pouvant accueillir la faune et la flore sauvages.

Un **inventaire du patrimoine naturel et paysager** de la commune est utile car il fournit une vue d'ensemble des différents types de milieux présents dans la commune et de la façon dont ils se structurent en réseau. Cet inventaire est réalisé par un bureau d'étude (c'est le bureau ARIES qui a été choisi pour le PCDN de la Ville de Enghien). Il propose des solutions et actions concrètes.

La protection de la nature, des paysages et du cadre de vie, ainsi que le développement du maillage écologique nous concernent tous ! L'objectif du PCDN sera poursuivi en concertation avec **l'ensemble des acteurs concernés**, en tenant compte des spécificités économiques et sociales de l'entité.

La réalisation du PCDN s'appuiera sur un large partenariat : par le dialogue et le respect de chacun, les acteurs feront surgir des idées, des solutions nouvelles permettant de sauvegarder la biodiversité en tenant compte des intérêts et objectifs de chacun. Le PCDN rassemblera les énergies, compétences et moyens dont chacun dispose pour réaliser des **projets concrets**, dans un cadre général accepté par tous.

Toute cette dynamique vise à mettre en œuvre un **contrat durable** de développement de la nature dans la commune. Après la signature du projet et l'engagement des partenaires, le travail pourra commencer... La réussite du PCDN dépendra non seulement de la volonté communale, mais également de l'engagement des différents partenaires et de la participation des habitants.

### **1.3. La commune et ses motivations**

La Ville d'Enghien a toujours mené une politique volontariste en faveur de l'environnement. Relevons quelques actions et engagements significatifs :

#### **a) Convention « Bords de route - Fauchage tardif »**

En 1996, le Conseil communal adoptait la convention « fauchage tardif ». Sur six tronçons de routes, les dates de fauche étaient ainsi adaptées aux périodes de floraison et de reproduction des mammifères et insectes, dans le but de favoriser la biodiversité. En 2001, les zones de fauchage tardif ont été élargies à l'ensemble du territoire situé au Sud du TGV. Plus tard, ce sont encore quelques talus intéressants

supplémentaires qui ont bénéficié de la mesure de protection. Les sites retenus sont visités et évalués par la Région wallonne afin de suivre l'évolution de la biodiversité.

**b) Création d'un Centre d'Initiation à l'Environnement.**

En 1997, soutenue par la Région wallonne, la Ville mettait en place un CRIE au cœur même du Parc communal. Les activités éducatives étaient essentiellement tournées vers les classes de l'enseignement fondamental. Malgré une restructuration de la politique régionale qui fermait les portes du réseau des CRIE à notre centre local, les activités se sont poursuivies jusqu'à ce jour et de nouveaux publics ont pu être touchés au travers d'activités très diversifiées.

**c) Actions dans le cadre de la « Semaine verte »**

La Ville a mené diverses actions de sensibilisation du citoyen et des jeunes en particulier dans le cadre de la « Semaine verte ». Cette campagne, initié en 1991 par la Région wallonne, avait pour objectif de sensibiliser et d'informer le citoyen au respect de l'environnement (tri des déchets, épuration des eaux, etc.).

**d) Protection des arbres têtards**

Le 5 novembre 1998, le Conseil communal a adopté un règlement communal octroyant une prime aux particuliers pour l'entretien des arbres têtards situés sur l'entité. Un subside de 6,2 € est accordé par arbre étêté. Entre 1999 et 2006, ce sont ainsi 166 arbres qui ont bénéficié de cette mesure de protection.

**e) Participation active aux contrats de rivière.**

La Ville d'Enghien a été partie prenante de la constitution des Contrats de rivière de la Dendre (1996) et de la Senne (2003). Les collaborations avec les autres communes, bien que difficiles dans le bassin de la Dendre, ont toujours été encouragées. Les partenariats locaux ont permis d'organiser un relevé précis des points noirs aux abords des cours d'eau, ainsi que diverses actions correctives.

**f) Opération « batraciens ».**

Depuis 1996, la Ville offre son appui logistique aux activités de protection des batraciens menées par les associations environnementales, au Bois de Strihoux, lors de la période de migration printanière. Chaque année, ce sont ainsi des centaines de grenouilles, crapauds et tritons qui évitent de se faire écraser lors de leur périple vers l'étang principal du bois.

**g) Convention « Combles et clochers ».**

Le 12 juillet 2001, le Conseil communal adoptait la convention « Combles et clochers ». Le partenariat avec la Région a permis d'équiper cinq clochers et deux greniers pour accueillir la chouette effraie et les chauves-souris.

**h) Adoption d'une motion « Commune sans OGM »**

En 2002, le Conseil communal a adopté une motion concernant l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés sur le territoire d'Enghien.

**i) Campagne de prévention des déchets ménagers.**

Notre commune s'est inscrite dans tous les programmes pilotes proposés par l'Intercommunale IPALLE, en collaboration avec l'ASBL Espace Environnement, et visant à limiter la production de déchets : formation d'une équipe de guides composteurs (en 2003), campagnes de sensibilisation à l'éco-consommation « Acheter malin, c'est jeter moins » et à l'utilisation de l'eau du robinet (en 2005), expérience pilote sur le thème du cadeau non-matériel, « Une Saint-Valentin sans déchet » (en 2006).

**j) Protection de la vallée de la Marcq**

En partenariat avec l'ASBL les Amitiés marcquoises, tout d'abord, et avec la DNF, par la suite, la Ville participe à la gestion d'une zone humide de grand intérêt biologique : la réserve de « Terneppe ». L'acquisition des terrains par la Région, en 2004, a permis de donner un statut protégé de réserve naturelle à la zone et d'envisager divers aménagements du site et notamment l'élargissement des mares. De nouvelles acquisitions et des échanges de terrains dans le cadre du remembrement agricole sont envisagés à moyen terme.

**k) Dératisation**

Une campagne de dératisation (rats musqués) a été lancée en octobre 2004 au niveau des différents plans d'eau du Parc. Les interventions et formations du personnel communal étaient assurées par la Région wallonne et ont fait l'objet d'un suivi régulier. Le service environnement relaye également les demandes d'intervention des particuliers auprès du service de piégeage de la Région wallonne.

**l) Gestion naturelle du Parc**

Le 28 novembre 2005, le Conseil communal décidait de soumettre les zones boisées, les plans d'eau et les zones humides du Parc communal au régime forestier. Le partenariat avec la Division Nature et Forêts de la Région a non seulement permis une

gestion adéquate des espaces boisés - durant l'hiver 2005-2006, une première phase d'abattage des arbres dangereux a été effectuée sur l'ensemble du Parc - mais a surtout développé les collaborations pour une gestion naturelle du domaine. Une convention avec le conseil cynégétique local a notamment été adoptée pour la régulation du gibier.

**m) Plantations dans les nouveaux lotissements**

Dans les nouveaux lotissements, les traditionnelles plantations de haies opaques de conifères constituaient une menace pour la convivialité et un appauvrissement du milieu. Pour anticiper ce problème, un rappel des prescriptions urbanistiques en vigueur concernant la plantation d'essences d'arbustes indigènes a été réalisé au moyen d'un fascicule distribué aux nouveaux habitants.

**n) Actions dans le cadre de la « Semaine de l'arbre ».**

Outre les distributions gratuites d'arbres et d'arbustes organisées en collaboration avec la Région, la Ville met un point d'honneur à planter plusieurs dizaines d'arbres, chaque automne, sur les espaces publics (bords de routes, espaces verts, ...). Ces plantations se font en collaboration avec les associations environnementales ou les comités de quartier.

**o) Gestion naturelle de la ligne de chemin de fer désaffectée n° 123**

L'ASBL APNE loue à la SNCB 2,6 km de l'ancienne assiette du chemin de fer qui reliait autrefois les communes d'Enghien et de Braine-le-Comte. Outre l'intérêt évident de permettre aux piétons et cyclistes de passer par ce site bucolique, des espaces naturels y ont été aménagés afin d'accueillir la faune et la flore dans toute leur diversité. On trouve notamment des mares, des andains et des nichoirs.

**p) Opération « Ville propre ».**

En 2005, à titre expérimental, et toutes les premières quinzaines des mois de mars, désormais, la Ville organise une campagne de sensibilisation à la propreté des espaces publics. Des activités de nettoyage des rivières et bords de route permettent d'évacuer chaque année plusieurs tonnes de déchets et de dépôts clandestins.

**q) Activité « Sensation nature »**

A l'initiative de son échevinat de l'environnement, la Ville et le Centre d'Initiation à l'Environnement a imaginé et conçu une activité spécialement destinée au public des adolescents. Le concept allie divers ateliers d'initiation à l'environnement et des activités sportives à « fortes sensations » qui s'inscrivent dans le cadre naturel du Parc

communal. Chaque année, à la date du 27 septembre, plusieurs centaines de jeunes participent à cet événement.

**r) Journées de gestion environnementale**

Le service environnement de la Ville organise et s'associe à des journées de gestion environnementale dans le Parc communal et dans les différents sites naturels de l'entité (réserve de Terneppe, ligne 123, ...). C'est notamment le cas à l'occasion des journées wallonnes de l'eau où les mouvements de jeunesse sont invités à participer au nettoyage et débroussaillage des bords de cours d'eau.

**s) Projet d'Agenda 21 local.**

En 2008, le Conseil communal s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Agenda 21 local. A terme, cet outil permettra de coordonner et de dynamiser les actions existantes dans un ensemble cohérent basé sur une meilleure information et participation des habitants. La Ville intégrera les préoccupations environnementales dans tous les secteurs de ses activités, notamment en consommant éthique ou équitable, en introduisant dans ses cahiers des charges des clauses sociales ou environnementales, en menant une politique intégrée des déchets basée sur la prévention et la couverture du coût véritable, en menant une politique d'utilisation rationnelle de l'énergie et de l'eau.

Ce foisonnement de projets et d'initiatives a incité la Ville à recruter une **éco-conseillère**. De 1997 à 2001, sa mission principale a été la mise en place du CRIE. Progressivement, elle s'est consacrée à mi-temps, puis à temps plein, aux activités du nouveau service environnement de la Ville. Pour soutenir le travail de l'éco-conseillère, dès 2002, l'échevinat de l'environnement a proposé de rassembler régulièrement les divers acteurs locaux pour créer des liens et favoriser les collaborations. Le 27 avril 2004, le Conseil communal a reconnu et encouragé l'existence de ce groupe de travail baptisé groupe « **Actions Environnement** ». Tous les trimestres, il rassemblait autour de la table de discussion des délégués des associations environnementales, des agriculteurs, chasseurs, pêcheurs et apiculteurs de notre entité, des représentants des administrations locale et régionale (DNF) ainsi que des équipes des Contrats de rivière.

Alors que sa candidature avait été rejetée lors du premier appel à projets pour constituer les PCDN, en 1995, la Ville disposait toutefois d'un lieu de rencontre et de réflexion en matière d'environnement. En l'absence de nouvel appel à candidatures au début des années 2000, il faudra attendre jusqu'en 2005 pour espérer donner à cette dynamique locale la reconnaissance qu'elle mérite et le label tant espéré. Le 27 février 2006, le Conseil



communal décidait de répondre à un nouvel appel à candidatures visant à engager la Ville dans l'élaboration d'un PCDN.

Suite à l'adoption du présent document et à sa signature par les différents partenaires, la commune restera l'acteur central du PCDN. Elle possède en effet de nombreux atouts et leviers lui permettant de mener à bien les actions de valorisation du patrimoine communal, du cadre de vie et du bien-être de ses habitants. Les partenariats seront cependant maintenus et renforcés afin d'impliquer un maximum d'intervenants locaux dans cette stratégie. Au travers de son PCDN, la Ville d'Enghien pourra ainsi :

- **soutenir les projets existants** et encourager l'émergence de nouvelles initiatives, les amplifier ou mieux les intégrer les uns aux autres ;
- **élaborer une vision à long terme** de la politique communale environnementale et d'aménagement du territoire ;
- **développer un programme d'actions** de restauration, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

Enghien dispose d'un patrimoine naturel intéressant : fonds de vallée humides, bois, ... Il est donc nécessaire de sauvegarder, d'amplifier la nature sur le territoire communal, tout en conciliant cette dernière aux activités humaines.

L'inventaire et la cartographie du réseau écologique réalisés par le bureau d'études ARIES ont fourni aux autorités communales, aux services concernés et aux partenaires du PCDN des informations et des outils de gestion utiles pour l'élaboration d'une politique de protection et de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

L'étude complète ainsi que les différentes cartes peuvent être consultées au Service environnement de la Ville d'Enghien.

## II. Description de la commune d'Enghien

---

### 2.1. Situation géographique et vie socio-économique

#### 2.1.1. Aperçu géographique général :

La Ville d'Enghien se situe dans la province du Hainaut, arrondissement de Soignies.

Elle occupe une superficie d'environ 4.000 hectares, résultat de la fusion, en 1977, des anciennes communes d'Enghien, Marcq et Petit-Enghien.

Les cours d'eau font partie du bassin fluvial de l'Escaut. Une ligne de crête sépare la commune en deux sous - bassins hydrographiques : celui de la Dendre à l'Ouest, et celui de la Senne au Sud - Ouest et à l'Est, chacun faisant l'objet d'un contrat de rivière. Le cours d'eau principal est La Marcq, un affluent de la Dendre, qui prend sa source au niveau du Bois d'Enghien. Il n'y a pas de voie d'eau navigable sur le territoire communal.

L'ensemble de la commune appartient à la région des plateaux limoneux. Le sous-sol est composé majoritairement de roches argileuses et argilo-sableuses. Les sols associés sont en majorité des sols limoneux profonds modérément humides.

#### 2.1.2. Occupation des sols :

La densité moyenne est de 303 habitants par km<sup>2</sup> (en 2007).

La répartition de la population n'est pas homogène sur le territoire. A Marcq, l'habitat est dispersé ou regroupé en hameau. A Petit-Enghien, l'habitat est concentré en noyaux résidentiels fortement peuplés. La ville d'Enghien constitue un centre urbain à habitat très dense.

La population est en constant accroissement à Marcq et Petit-Enghien, et était jusque récemment en déclin à Enghien.

75 % des sols sont occupés par des terres agricoles. 15 % sont des zones urbanisées et 10 % sont des forêts et des espaces verts.

Les exploitations agricoles se situent surtout à Marcq et Petit-Enghien. Il s'agit pour la plupart d'exploitations mixtes, alliant cultures (céréales, betteraves sucrières, maïs fourragers) et élevage (principalement bovin).

### **2.1.3. Aperçu socio-économique :**

La ville compte environ 12.500 habitants (en 2008).

Une grande partie de la population active travaille en dehors de la commune. Fin 1990, la population active de la commune se répartissait en 3,7 % de travailleurs du secteur primaire, 25,5 % du secteur secondaire et 66,2 % du secteur tertiaire.

Les routes nationales N 7, 55, 255, 495 et 285, l'autoroute A8 et les lignes ferroviaires 94 et TGV, traversent le territoire. La commune se situe à 30 km de Bruxelles, à 80 km de Lille.

Enghien peut être considérée, de part son réseau de communication et sa proximité avec ces grandes villes, parmi les « communes dorts ».

## **2.2. Diagnostic du réseau écologique et de la biodiversité**

Ce diagnostic découle de l'étude réalisée par le bureau d'études ARIES.

### **2.2.1. Réseau écologique :**

Le réseau écologique est l'ensemble des milieux et les liaisons entre eux. Plus un milieu est riche et dense, plus le nombre d'espèces qu'il accueille sera grand et plus les relations qui vont se développer entre elles seront complexes et imbriquées.

Le réseau écologique comprend :

- **Des zones centrales :** Sites reconnus pour leur intérêt biologique et où la conservation de la nature est prioritaire.
- **Des zones de développement :** Sites où la nature et les activités économiques sont compatibles.
- **Des zones de liaison :** Zones qui permettent la circulation des espèces animales et végétales.

### 2.2.1.1. *Les zones centrales :*

Elles sont au nombre de six sur le territoire de l'entité :

➤ **Le « Bois d'Enghien et de Silly »**

Ce site Natura 2000, occupant 542 hectares, est constitué de hêtraies-chênaies, de forêts alluviales,... La faune est diversifiée et la flore comporte des espèces intéressantes (Orchis maculée...). Il est situé au Sud-Ouest de la commune et fait partie d'un site Natura 2000 « Bois d'Enghien et de Silly ».

➤ **Le Parc d'Enghien**

Une partie de celui-ci est reprise en Site de Grand Intérêt Biologique. Le Parc est en partie constitué de boisements feuillus gérés par la Division Nature et Forêts de la Région wallonne. L'ensemble des plans d'eau est également repris en zone centrale. Le Grand Canal forme un élément majeur et comporte une roselière qui est propice à l'installation d'une avifaune diversifiée.

➤ **La réserve de « Terneppe »**

La réserve domaniale de Terneppe est gérée en partenariat par l'asbl « Amitiés marquaises », la DNF et la Ville d'Enghien. Elle est située le long du cours d'eau « La Marcq » et est composée d'une vaste prairie de fauche et d'une mare. Le plan de gestion de cette réserve prévoit divers aménagements en vue d'augmenter la valeur biologique de cette zone (haie, verger haute tige, agrandissement de mares, etc.).

➤ **L'étang du Bois de Strihoux**

Il présente des berges naturelles arborées et accueille de nombreux amphibiens qui, au printemps, font l'objet de mesures de protection (routes barrées).

➤ **Le lieu dit « Les Villas »**

La présence d'un cours d'eau a permis le développement d'une saulaie marécageuse où se développe une flore intéressante. Cependant, ce cours d'eau reçoit des eaux usées domestiques et est donc très pollué, entraînant une eutrophisation du milieu.

➤ **La mare du Pré des Béguines**

Le pré des Béguines est équipé pour accueillir un parc d'activités économiques. Des bassins de rétention y ont été aménagés. Le bassin Sud comporte des pentes douces qui accueillent la faune et la flore.

### 2.2.1.2. Les zones de développement :

➤ **Le Bois du Strihoux**

L'avifaune, les amphibiens et la flore y sont intéressants.

➤ **Les Villas**

A l'ouest de la saulaie (zone centrale) se trouve un étang hébergeant des palmipèdes, batraciens, ...

➤ **Tilleul-au-bois**

On y relève la présence de bosquets, de peupleraies avec des espèces hygrophiles abondantes. La carrière située au Nord est également une zone de développement.

➤ **Au Val Lise - terrain dit « Caposi »**

Une friche semi-ouverte offre un potentiel biologique non négligeable, en particulier pour les passereaux.

➤ **Warelles**

La mare présente un potentiel pour la faune. La friche semi-ouverte située en bordure du ruisseau des Warelles (chemin du Champ du Doyen) est une petite zone boisée humide attractive pour l'avifaune, grâce à la présence de fourrés.

➤ **Le Pré des Béguines**

La valeur biologique de la mare au nord est faible, mais à terme elle pourrait être d'un grand intérêt biologique.

➤ **Culot du Bois**

Il s'agit d'une prairie avec un fond humide et un verger.

➤ On note également la présence de nombreuses **peupleraies et de boisements humides** (saulaies et aulnaies marécageuses), dans le vallon au Nord de « Rocmont », à la Rue des Petits marais, le long de la Royan, au Populierenberg, le long du Lietensbecq et le long de La Marcq. Ces sites sont des refuges pour les oiseaux, insectes et mammifères. Ils comportent des essences hygrophiles intéressantes.

### **2.2.1.3. Les zones de liaison :**

Elles comprennent les tournières, les friches et milieux semi-ouverts, les bosquets et boisements secondaires, les arbres isolés, les alignements et les haies, les cours d'eau, les jardins, ...

### **2.2.2. Etat de la biodiversité :**

→ La Ville d'Enghien possède différents outils afin de protéger la biodiversité :

#### ➤ **La convention « Combles et clochers »**

La Ville d'Enghien a signé cette convention le 12 juillet 2001. Elle consiste à maintenir, créer ou restaurer un réseau de gîtes favorables à la reproduction de la chouette effraie et de certaines espèces de chauves-souris.

#### ➤ **La convention « Bords de route - fauchage tardif »**

Cette dernière consiste à rendre les bords de route plus accueillants pour la vie sauvage. Sur le territoire de la commune, le fauchage tardif est pratiqué le long de la majorité des voiries où cela est possible. Les limites principales sont liées aux zones d'habitat trop dense (agglomérations).

→ Trois sites bénéficient d'un statut de protection. Il s'agit du Bois d'Enghien (Natura 2000), de la réserve de Terneppe (Réserve naturelle domaniale) et du Parc d'Enghien (site classé).

→ Espèces recensées :

#### ▪ La faune :

##### ➤ **L'entomofaune**

Dans le parc, des espèces rares de coléoptères ont été inventoriées sur des vieux arbres, saules têtards et sur des troncs pourrissants. Près des plans d'eau, des chrysomèles très rares ont également été rencontrées.

##### ➤ **Les amphibiens et reptiles**

Huit espèces d'amphibiens et de batraciens ont été recensées sur l'entité : Le crapaud commun, les grenouilles rousse et verte, les tritons palmé, alpestre, ponctué et crêté, ainsi que l'orvet fragile. Le crapaud accoucheur, le crapaud calamite, la grenouille de Lessona et la salamandre terrestre peuvent être rencontrés avec une faible probabilité à Enghien. Le lézard vivipare est également présent dans les communes avoisinantes mais n'est pas observé à Enghien.

➤ **L'avifaune**

Une centaine d'espèces d'oiseaux a été observée. La chouette effraie est recensée dans les combles de la ferme du parc et dans le clocher de l'église de Marcq.

➤ **Les mammifères**

Des chiroptères ont été observés à l'église Saint-Nicolas, dans les combles de la ferme du Parc et dans les combles des écuries du Parc.

▪ La flore :

Des plantes rares et protégées sont présentes sur le territoire d'Enghien, dans les Bois d'Enghien et de Silly : l'Orchis maculée (*Dactylorhiza maculata*) et la Gagée à spathe (*Gagea spathacea*).

**En synthèse**, l'identification des zones centrales, des zones de développement et des éléments de liaison permet de dessiner le réseau écologique de la commune, tout en faisant apparaître les éléments de faiblesse et les discontinuités qu'il comporte.

La commune est fortement marquée par l'exploitation agricole intensive, les milieux de grand intérêt biologique (= zones centrales) sont peu nombreux au sein de la commune. Outre les zones boisées, comme le Bois d'Enghien, le Bois de Strihoux et le Parc d'Enghien, la majorité des zones qui présentent un potentiel biologique remarquable et la majorité des éléments constitutifs du réseau écologique sont liées au réseau hydrographique.

Les zones humides peu aisées à exploiter en cultures ont été transformées en peupleraies ou en pâtures humides. Cette accessibilité moindre a permis de conserver une place pour des éléments naturels ou semi-naturels plus intéressants autour desquels s'articule le réseau écologique communal.

D'une façon générale, les cours d'eau présents dans l'Ouest de la commune (La Marcq, Lietensbecq, Royan) présentent un potentiel biologique très marqué en tant que fonds de vallées humides.

On souligne également le rôle de liaison important joué par l'ancienne ligne ferroviaire 123, aujourd'hui désaffectée. Ce long couloir où la végétation peut se développer spontanément présente une remarquable biodiversité.

Globalement, la partie Ouest de la commune est plus densément pourvue en éléments linéaires, haies, alignements d'arbres, saules têtards, que la partie Est.

Ainsi, la commune d'Enghien présente globalement un réseau écologique appauvri.

Les barrières écologiques répertoriées dans la commune sont constituées de voies de communication importantes : routes (E419 - N 6 - N 57) et voies ferrées (TGV). Elles sont orientées essentiellement suivant l'axe Est-Ouest. Elles isolent les grandes zones agricoles entre-elles ou par rapport au centre urbain. Les talus associés à ces voies de communication constituent en outre des couloirs de liaison.

### 2.2.3. Le paysage :

L'analyse paysagère poursuit deux objectifs :

- la **protection des paysages** qui passe par l'identification des unités paysagères pour lesquelles des mesures de protection seraient souhaitables (= périmètre d'intérêt paysager (PIP)).
- la **valorisation des paysages** par des propositions d'aménagements pour renforcer l'intérêt paysager des PIP.

#### 2.2.3.1. Description générale :

Enghien se situe à l'intersection de deux zones agro-géographiques, la limite étant approximativement située au niveau de la Chaussée de Brunehaut. A l'Ouest se trouve le plateau limoneux hennuyer qui est caractérisé par de larges zones planes où sont implantées les cultures entrecoupées de vallées souvent plantées de peupliers. A l'Est, se situe le plateau limoneux brabançon, plateau peu vallonné possédant un relief doux.

Le relief s'abaisse progressivement vers le Nord-Nord-Est et est marqué par les ondulations dues aux vallées (Marcq, Lietensbecq, ...). Ces ondulations sont moins marquées dans l'Est de la commune (Petit-Enghien) où le relief est presque plat sur de grandes étendues.

Les zones boisées de la commune sont peu nombreuses, les plus remarquables étant le Bois d'Enghien et le Parc d'Enghien. Les autres zones boisées consistent en de petites peupleraies situées en fond des vallées.



Il ressort que le relief peu accusé est dominé par des lignes horizontales. Les arbres isolés, les alignements et autres éléments linéaires de fond de vallée jouent un rôle important pour rythmer le paysage et lui donner une dimension verticale.

Outre les vallées, le paysage est marqué par les importantes voies de communication qui y créent des lignes de force et le segmentent en ensembles presque clos.

### **2.2.3.2. L'évaluation paysagère**

L'évaluation paysagère relève les périmètres d'intérêt paysager (PIP) suivants :

➤ **Autour du village de Marcq**

Le village de Marcq présente un périmètre d'intérêt paysager (PIP), entre la rue Belle et la ligne ferroviaire 94, en raison de la présence de prairies, d'alignements d'arbres, de la longueur des vues,... Les points faibles sont l'absence de relief et certains rideaux végétaux gâchant les vues. Plusieurs points de vue remarquables ont perdu leur intérêt ou sont sur le point de le perdre (lotissements).

➤ **Le village de Labliau**

Un PIP englobant l'entièreté du village a été défini. Le paysage est légèrement vallonné et présente des vues longues et harmonieuses, ainsi qu'une belle variété de champs, pâtures, milieu boisé, hameau, collines... Ce PIP a peu de points faibles.

➤ **La zone de Houtain**

Un PIP important a été défini dans la commune voisine de Silly, dont les limites débordent sur le territoire d'Enghien. Les vues longues et variées, des arbres isolés marquent le paysage. Les facteurs défavorables sont peu apparents depuis Enghien.

➤ **La zone du Bois d'Enghien**

Un PIP a été défini au Sud-Ouest, débordant largement sur la commune de Silly. On distingue une zone herbagère traversée par « La Marcq », ainsi qu'une zone cultivée entrecoupée de vallons, d'arbres et de bosquets guidant le regard vers l'horizon. Les points forts sont les longues vues autour du bois ainsi que les éléments paysagers variés. Les points faibles sont peu nombreux.

En dehors des périmètres d'intérêt, d'autres points de vue remarquable (PVR) et lignes de vue dignes d'intérêt ont pu être identifiés à plusieurs endroits de l'entité, à Labliau et à

Petit-Enghien (PVR : Querton, Rue Pire deux Maisons - LVR : Culot au bois, près de la ferme Cortenberg, ferme de Languerode, etc).

Les points de vue et lignes de vue remarquables sont situés sur la voirie ou sur des chemins aux endroits où une vue ou une ligne de vue ample et attractive se dégage. Plusieurs circuits intègrent la plupart de ces vues.

**En synthèse**, l'analyse paysagère a permis de souligner **les points forts** de l'environnement paysager de l'entité. Il en résulte que des paysages de grande qualité existent (PVR, LVR à Labliau, Court au Bois, ...) mais que les périmètres d'intérêt paysager (PIP) sont relativement peu nombreux.

On peut mentionner que les principaux points faibles au niveau paysager sont quelques bâtiments agricoles et autres constructions récentes qui sont peu intégrés.

Les alignements d'arbres têtards font partie intégrante de notre patrimoine paysager et culturel, et sont caractéristiques des paysages champêtres, surtout le long des cours d'eau où ils contribuent à maintenir les berges dans les vallées humides. Ils constituent aujourd'hui des repères qui rythment le paysage, renforcent le charme des ruisseaux et jouent un rôle écologique significatif. Ils sont déjà plus ou moins abondants dans certaines zones de la commune.

Un nombre relativement important de **circuits de promenade** a été développé à travers toute l'entité d'Enghien. Ces sentiers et chemins agricoles traversent des milieux aux qualités paysagères variées et harmonieuses, en particulier dans l'Ouest de la commune.

### 2.3. Le réseau humain : le partenariat

Le dynamisme et la diversité du partenariat sont certainement des points d'appui majeurs au moment de lancer notre projet de PCDN. En effet, depuis plusieurs années, un groupe consultatif rassemblant des acteurs intéressés par la protection de la nature et la sauvegarde de la biodiversité se réunit régulièrement sous la présidence de l'échevin de l'Environnement.

L'action de ce groupe a été reconnue par le Conseil communal en date du 27 avril 2004. Intitulé groupe « **Actions Environnement** », son objectif est la prise en compte de la nature dans la politique communale et dans le développement global du territoire. Ce groupe comprend des représentants des chasseurs, des agriculteurs, des pêcheurs, des apiculteurs, des services communaux (espaces verts, environnement), des associations de protection de la nature, des guides nature, de la DNF, du Contrat de Rivière de la Senne, etc. Il s'est réuni 3 à 4 fois par an et a abordé des thèmes aussi divers que la régulation des populations de chevreuils, d'oies et de renards, les mesures agri-environnementales ou la diminution des déchets ménagers, ...

Forte de cette dynamique, la candidature de la Ville d'Enghien, lors de l'appel à projets lancé par la Région en 2005 pour la constitution de nouveaux PCDN, a cette fois été retenue. Suite à cela, le groupe « Actions environnement » a été converti en une nouvelle structure de participation, le « groupe de travail du PCDN », par décision du Conseil communal du 27 février 2006. Ce groupe est présidé par l'échevin de l'Environnement. Le Service environnement en assure la coordination et l'animation. Chaque groupe politique représenté au Conseil communal peut y envoyer un ou plusieurs délégués, de même que chaque association locale intéressée par la protection de l'environnement et le développement de la biodiversité. Les services communaux concernés, des personnes ressources, ainsi que des particuliers intéressés, peuvent également être invités à participer aux réunions.

Au fil des réunions, différents groupes de travail se sont constitués autour de diverses thématiques : « Sentiers et Paysage », « Faune et flore », « Ruralité », « Zones humides - Milieux aquatiques », « Plantations » et « Sensibilisation ».

Aidés par l'étude du réseau écologique réalisée par le bureau d'étude, les groupes de travail ont donné forme à leurs projets. Ces derniers sont repris dans les fiches présentées ci-dessous.

Le PCDN peut évoluer : il reste ouvert à toute idée nouvelle et tout partenaire. La liste des partenaires actuels est jointe en annexe.

## III. Programme d'actions

---

En corrélation avec les réalités « naturelles » et « humaines » de la commune, un programme d'actions a été élaboré. Celui-ci s'intègre dans une stratégie générale et une stratégie par thème. Il regroupe les fiches actions.

### 3.1. Stratégie générale

Pour rappel, l'objectif des PCDN est de **sauvegarder et de développer la diversité naturelle et paysagère d'une commune via le maintien et le développement du réseau écologique.**

S'engager dans un Plan Communal de Développement de la Nature, c'est **se fixer des objectifs et élaborer un programme** à court, moyen et long termes, de conservation, de restauration, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel et paysager de l'entité, et **d'intégrer ce programme dans une politique plus globale d'environnement et d'aménagement du territoire, en comptant sur la participation citoyenne.**

Ce plan prévoit que la commune gèrera un partenariat avec des acteurs locaux pour développer la nature. Les moyens mis en œuvre s'articuleront notamment sur la participation citoyenne et la sensibilisation de chacun.

La stratégie générale du PCDN propose un cadre pour le développement futur d'actions. Elle se base sur le diagnostic du réseau écologique et s'inspire des recommandations faites par le bureau d'études.

Ainsi d'un point de **vue du réseau écologique**, les enjeux sont les suivants :

- **Préserver** les divers éléments du réseau écologique en place. L'étude a en effet montré que le réseau écologique est globalement appauvri sur Enghien.
  
- **Etendre, entretenir et restaurer** les zones à potentiel biologique qui subsistent. Elles sont essentiellement liées au réseau hydrographique. Ceci incite à être particulièrement attentifs à la qualité de l'eau.

Le réseau écologique pourra ainsi être entretenu ou étoffé suivant 3 axes : la qualité des milieux humides, le développement spontané de ces milieux et les aménagements actifs.

- **Renforcer** les éléments de liaison et resserrer le maillage en place.
- **Sensibiliser et impliquer la population** afin de faire prendre conscience de l'importance de tous les éléments du réseau écologique, de lutter contre la fragmentation des habitats et de combler les lacunes du réseau par des aménagements actifs (plantations diverses, vergers, haies, arbres têtards, creusements de mares, crapauducs, passages pour la faune). La commune étant fortement marquée par l'exploitation agricole intensive, la sensibilisation et la participation du monde agricole à la reconstitution du réseau écologique est un enjeu important.

D'un point de vue paysager, les enjeux sont les suivants :

- **Préserver les périmètres d'intérêt paysager (PIP)** de la commune, respecter les points de vue et les lignes de vue remarquables.
- **Restructurer le paysage de certaines zones et intégrer certains bâtiments** (agricoles et autres) par diverses plantations.
- **Maintenir un réseau de sentiers en tant qu'élément de liaison permettant de découvrir les sites d'intérêt paysager.**
- **Sensibiliser les citoyens à la qualité de leurs paysages et à leur fragilité.**

### **3.2. Stratégie par thème :**

Les différents groupes constitués sont « Sentiers et Paysage », « Faune et flore », « Ruralité », « Zones humides - Milieux aquatiques », « Plantations » et « Sensibilisation ».

La première tâche des groupes du PCDN est de formuler des objectifs réalistes sur base des idées et propositions de chacun, de les traduire en projets concrets.

Le programme des divers groupes de travail est repris ci-dessous et représente un cadre général d'actions, avec un planning pouvant varier suivant les réalités de terrain.

### 3.2.1. Zones humides - milieux aquatiques :

La thématique de l'eau porte sur une diversité de milieux tels que les cours d'eau, les sources et points d'eau, les plans d'eau, les zones humides, ... Les contrats de rivière de la Senne et de la Dendre sont également à prendre en compte dans la stratégie de l'eau.

Les objectifs de ce groupe sont la création de mares et plans d'eau, l'entretien et la remise en état de zones humides et milieux aquatiques existants, la sauvegarde de la faune et de la flore inféodées à ces milieux.

De même, le groupe propose le recensement des populations de plantes exotiques invasives le long des cours et plans d'eau, le long des routes, etc. Ceci passera par une cartographie, un arrachage de ces plantes et une sensibilisation aux problèmes de plantes exotiques envahissantes (Renouée du Japon, Balsamine de l'Himalaya, Berce du Caucase, ...).

Les actions proposées sont :

#### → Pour les plans d'eau :

- Entretien et remise en état de certains plans d'eau.
- Curage, notamment de la Dodane, afin de restaurer ce milieu.
- Réaménagement de plans d'eau et de bassins pour accueillir une zone de frayère (Dodane) ou permettre la sortie de batraciens (bassins du Parc,...) grâce à des aménagements de ces bassins.
- « Naturalisation » de certains plans d'eau par la plantation d'essences indigènes, berges aux pentes douces ...
- Lutte contre l'érosion des berges des plans d'eau (Etang du Miroir).
- Création de mares didactiques ou destinées à augmenter la biodiversité, au Bois d'Enghien par exemple.
- Mise en valeur de bassins d'orage, sensibilisation à leur rôle d'élément du maillage écologique.
- Sensibilisation des particuliers à la gestion écologique des étangs.

#### → Pour les cours d'eau :

- Aménagements aux abords de La Marcq par la plantation d'espèces indigènes, la réalisation d'une zone ouverte, afin de créer des zones de liaison.
- Aménagements aux abords du ruisseau de Warelles : sensibilisation des agriculteurs aux problèmes d'érosion, plantations sur les berges, tournières enherbées ...

→ **Pour les zones humides :**

- Entretien de ces milieux.
- Protection des zones humides contre l'eutrophisation, ...
- Préservation et développement des fonds humides : Culot au Bois, Populierenberg, Tilleul au Bois.

### **3.2.2. La Ruralité :**

L'objectif de ce groupe est double. Premièrement, renforcer la biodiversité au sein de l'agriculture, mais également faire découvrir la ruralité à la population, aux plus jeunes...

Voici les actions proposées :

- Des visites de ferme.
- L'implication des agriculteurs dans les mesures favorables à la biodiversité, notamment par les mesures agro-environnementales (plantation de haies, tournières enherbées, ...)
- La plantation d'un Tilleul ou d'une autre essence par ferme en vue de créer des éléments de liaison et d'améliorer le paysage.

### **3.2.3. Faune et flore :**

Les objectifs de ce groupe sont multiples : des inventaires de terrain, le recensement de certains oiseaux disparaissant et la façon de les sauvegarder dans l'entité, l'entretien et la sauvegarde des milieux, la sensibilisation à la sauvegarde de la faune et de la flore de l'entité.

Voici quelques actions proposées :

- Découverte des oiseaux au travers de balades.
- Découverte et sensibilisation à la protection des batraciens.
- Recensement de certains oiseaux et des chauves-souris, et sensibilisation aux initiatives qui permettent d'endiguer leur disparition (rapaces, hirondelles,...) : découverte de ces animaux, création et vente de nichoirs et de refuges, ...
- Découverte, sensibilisation et restauration de vergers.
- Entretien des milieux humides : fauche de la roselière du Parc par exemple.
- Inventaire des stations botaniques intéressantes.



### **3.2.4. Plantations :**

Le groupe « plantations» a comme objectifs de sensibiliser la population aux essences indigènes, de distribuer des arbres, de participer à la plantation et à l'entretien de haies sur le territoire d'Enghien, ... Ces actions ont pour but d'améliorer le réseau écologique de la Ville en offrant des haies et plantations « refuges » pour la faune et la flore.

Voici quelques actions proposées :

- Distribution d'arbres et arbustes.
- Plantation à plusieurs endroits de l'entité : Pavé de Soignies, Chaussée d'Ath.
- Plantation et entretien de haies.
- Sensibilisation au choix d'essences indigènes lors de la plantation de haies.
- Sensibilisation à la plantation de vergers.

### **3.2.5. Sentiers et paysage :**

Les objectifs du groupe sont de recenser les sentiers en vue de les préserver, de sensibiliser la population au respect des sentiers, de mettre en valeur le patrimoine paysager et de faire découvrir le patrimoine naturel en développant des itinéraires de promenade (cartes, panneaux descriptifs, tables d'orientation, promenades organisées, etc.).

L'aménagement de chemins de promenade permettrait de créer des zones de liaison au sein du maillage écologique dans toute la commune, de manière à ce que les gens puissent découvrir le patrimoine naturel de la Ville. Ceci passerait par :

- L'inventaire de sentiers et chemins de l'entité.
- La création de sentiers pédestres, cyclables, équestres ou la restauration d'anciens sentiers.
- La création d'une charte du bon usager des chemins et sentiers.
- La création d'aires de pique-nique.
- La création et la pose de panneaux didactiques le long de ces chemins et sentiers : aux points de vue remarquables du paysage, à proximité d'éléments naturels remarquables,...

### **3.2.6. La Nature en Ville :**

Ce groupe a pour objectif de renforcer la présence d'éléments naturels significatifs en milieu urbain. Des actions pourraient permettre d'intégrer la nature dans les cimetières et au cœur des espaces verts, de favoriser la gestion écologique des jardins et de promouvoir des essences indigènes, dans le but d'accueillir la faune au cœur de la ville et de renforcer le maillage écologique.

### **3.2.7. Sensibilisation :**

Le but du groupe sensibilisation est avant tout de faire connaître le PCDN et d'être le relais des différentes actions réalisées par les groupes de travail. Pour ce faire, le groupe développera différents projets tels que la mise en place d'un bulletin du PCDN, des expositions, des fiches techniques, ...

En outre, différents projets visant la sensibilisation de la population à la nature seront également mis sur pied.

Voici quelques exemples d'actions possibles :

- Sensibilisation au patrimoine constitué par les « Arbres remarquables » de l'entité, grâce à l'élaboration d'un cahier dendrologique.
- Sensibilisation aux actions du PCDN.
- Sensibilisation des écoles, des mouvements de jeunesse au milieu naturel local, via des balades et des animations, au sein du Bois d'Enghien et de la ligne 123, notamment.
- Sensibilisation aux oiseaux, batraciens, problèmes des plantes exotiques envahissantes, à la disparition des milieux, ...

Le programme est le fruit d'une longue discussion et de réflexions au sein du partenariat. Il est une base pour les actions en faveur de la nature. Chaque année, des priorités seront dégagées. Des opportunités permettront de réaliser certains projets, d'autres seront placés en attente, d'autres encore seront remaniés. Les propositions qui suivent restent ouvertes et évolutives. Une évaluation du programme sera réalisée chaque année afin de faire le point mais aussi de réadapter certaines actions.

Toutes ces actions doivent faire l'objet d'une approche cohérente et d'une hiérarchisation en objectifs à court, moyen et long termes.

## IV. Conclusions et perspectives

---

Le but poursuivi par notre Plan Communal de Développement de la Nature est de maintenir et de développer un réseau écologique favorable à l'accueil de la biodiversité, en s'appuyant sur le diagnostic établi par le bureau d'études ARIES.

Enghien, comme beaucoup de communes voisines, présente un réseau appauvri. Il s'agira donc avant tout de préserver, puis d'étendre les zones de qualité qui subsistent et qui s'articulent autour du réseau hydrographique.

Les propositions émises sous forme de fiches définissent une base d'actions en faveur de la conservation du patrimoine naturel et des paysages. Ces propositions évolueront au fil du temps pour s'adapter aux réalités futures.

Si le rôle de la commune est essentiel dans la réalisation du PCDN, il ne prend tout son sens que lorsqu'il est porté par un partenariat large et motivé, impliqué dans des actions concrètes.

La pression actuellement exercée sur notre environnement cause des dommages considérables, voire irréversibles pour la diversité biologique. Une prise de conscience urgente de ce problème majeur, lié à nos modes de vie et de consommation, constitue l'enjeu essentiel de ce PCDN. Sa réussite se mesurera à notre capacité collective à trouver des solutions qui permettront de réconcilier les activités de l'Homme avec les besoins de la Nature.

*Merci à toutes les personnes qui œuvrent depuis tant d'années à la protection des milieux naturels de notre chère région enghiennoise, que ce soit au travers de leur activité professionnelle ou de leurs engagements bénévoles. Leur passion, leur dynamisme et leur participation particulièrement enthousiaste au groupe « Actions environnement » nous ont convaincus de la pertinence de ce projet et nous ont guidés au moment de sa mise en forme. C'est ici et avec eux que le PCDN commence...*

**Olivier SAINT-AMAND**, échevin de l'Environnement.

**Claudine DECUYPER**, éco-conseillère, responsable du service Environnement.

**Caroline DEBRUYNE**, rédactrice du présent document, employée au service Environnement.

---

## V. Annexes

---

- Fiches partenaires
- Fiches actions